



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-479

Déposé le : 22.09.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Une famille de réfugiés par commune ?

## Texte déposé

La semaine dernière, un citoyen municipal d'une commune vaudoise, ancien directeur d'une entreprise broyeur soumettait l'idée que chaque commune, voir chaque localité du canton de Vaud accueille une famille de réfugiés.

Une Motion a été déposée au Conseil National la semaine dernière demandant au Conseil fédéral de prendre des dispositions afin de permettre la mise en place et la facilitation de l'accueil d'une famille de réfugiés par commune, voir même, par village lorsque cela est possible.

Il est vrai que depuis quelques semaines, voir quelques mois, certaines populations de pays en guerre, telle que la Syrie, ont décidé de fuir le plus vite possible, emportant avec eux femmes et enfants. Pour ce faire, la plupart d'entre eux prennent tous les risques, même y laissent leur vie.

En tant que citoyens, citoyennes de notre pays (la Suisse), pays riche, en paix, nous avons un devoir et devons faire preuve de solidarité, ce qui est dans nos coutumes

L'idée soumise, que chaque commune, voir chaque localité prenne une famille de réfugié, est à mettre sur la table et doit faire l'objet de réflexions.

Au lieu de placer quelques centaines de personnes sur un même site, le fait de répartir les familles dans plusieurs endroits est une formule plus équitable et plus facile pour l'intégration. Cependant, quelques questions se posent pour les communes. C'est pourquoi je me permets d'interpeller le Conseil d'Etat :

1. Que pense le Conseil d'Etat de cette proposition ?
2. Si cette proposition se concrétise, de quelle façon le Conseil d'Etat va-t-il s'organiser en s'assurant que ces familles viennent véritablement d'un pays en guerre et ne soient pas des réfugiés économiques ?

3. Quelles seront les conséquences financières et organisationnelles pour les communes concernées ? (Occupation des adultes, scolarisation des enfants) ?
4. Dans quelle mesure, le Conseil d'Etat pourrait-il obliger chaque commune ou localité, en sachant que toutes les communes vaudoises n'ont pas forcément d'appartement en propriété, à accueillir une famille de réfugiés ?
5. N'est-il pas plus judicieux de mettre l'accent sur l'aide pour les réfugiés dans les zones de conflits ?

Je remercie par avance le conseil d'Etat pour les réponses apportées à ces 5 questions.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Rey-Marion Aliette, Députée

Signature :



Oulens-sur-Lucens le, 22 sept 2015

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :